

TD Canada Trust

Bourses d'études pour le leadership communautaire

Offertes aux finissants canadiens de niveau secondaire (à l'extérieur du Québec) ou collégial (au Québec) de la promotion 2009-2010

Formulaire de demande 2009-2010

Important

Pour être complète, la demande doit comprendre les documents suivants :

Documents obligatoires :

- le formulaire de demande dûment rempli et signé;
- **trois** copies d'une composition d'au plus 600 mots décrivant la nature de votre engagement communautaire à l'origine de votre demande. Indiquez en quoi, dans le cadre de votre engagement, vous faites preuve d'initiative et d'innovation, ce que vos efforts apportent aux autres, la durée de votre engagement et quel en sera l'impact à long terme, selon vous. En plus de ce portrait détaillé de votre activité de leadership principale, décrivez brièvement les autres activités communautaires auxquelles vous participez;
- une lettre de recommandation rédigée par un représentant de l'établissement d'enseignement que vous fréquentez (par exemple, le directeur, le conseiller d'orientation professionnelle ou un enseignant);
- trois lettres de soutien ou de confirmation provenant de membres de la communauté, ou encore de groupes ou de personnes qui ont été directement touchés par votre engagement à l'origine de votre demande. *S'il est impossible de fournir trois lettres en raison de circonstances exceptionnelles, vous pouvez joindre une lettre expliquant en détail ces circonstances particulières;*
- un relevé de notes;

Documents facultatifs :

- **trois** copies d'une composition d'au plus 250 mots décrivant votre situation personnelle et celle de votre famille (emploi, situation économique, défis, etc.) ou toute circonstance particulière que vous pourriez juger pertinente;
- une composition d'au plus 250 mots qui décrit vos activités si vous vous êtes absenté du secondaire ou du cégep pendant une année ou plus.

Aucun autre document ne sera présenté aux juges. Les documents ne vous seront pas retournés.

Les candidats retenus comme finalistes seront avisés d'ici la fin de décembre 2009 et convoqués pour une entrevue devant un comité de sélection à la mi-janvier ou au début de février.

D'ici la fin de février 2010, tous les candidats seront informés par écrit de la décision rendue relativement à leur candidature.

Les demandes et la correspondance doivent être envoyées par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

Association des universités et
collèges du Canada
Réf. : Bourses d'études TD Canada Trust
pour le leadership communautaire
350, rue Albert
Bureau 600
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Date limite

Toutes les demandes et les pièces justificatives doivent être envoyées au plus tard le **30 octobre 2009**, le cachet de la poste faisant foi. Les demandes transmises après la date limite ne seront pas retenues. Les demandes envoyées par télécopieur ou par courriel ne seront pas prises en considération.

**Pour en savoir plus,
composez le**

1-800-308-8306



**Faisons une
différence
ensemble**

Renseignements personnels

Tous les champs doivent être remplis.

M^{me} M.

Citoyenneté

Citoyen canadien

Résident permanent

Autre (veuillez préciser) _____

Prénom

Second prénom

Nom

Adresse domiciliaire

App.

Téléphone

- -

Ville

Province

Code postal

Courriel (requis afin de confirmer la réception de la demande)

Date prévue d'obtention du diplôme

A / M / J

Nom de l'école secondaire ou du cégep

Adresse de l'école secondaire ou du cégep

Téléphone

- -

Ville

Province

Code postal

Télécopieur

- -

Écoles secondaires fréquentées antérieurement et années, le cas échéant

Moyenne en 2008-2009 (%) / cote R (Québec seulement)

Terminez-vous actuellement la dernière année d'études secondaires dans votre province
ou dans votre territoire?

Oui Non

Étudiants du Québec – Terminez-vous actuellement votre dernière année d'études collégiales?

Oui Non

Carrière et intérêts professionnels

Énumérez jusqu'à trois carrières ou professions auxquelles vous songez, par ordre de préférence.
Si vous ne le savez pas encore, indiquez « incertain ».

1.

2.

3.

Études visées après l'école secondaire ou le cégep

Université Collège

Si vous le connaissez, nom de l'établissement d'enseignement que vous prévoyez fréquenter.

Programme d'études prévu et niveau ou diplôme visé.

Date de début prévue.

Engagement exceptionnel dans la communauté

À remplir absolument.

Résumez brièvement la nature de vos engagements communautaires à l'origine de la présente demande de bourse. Vous les expliquerez aussi en détail dans votre texte dactylographié de 600 mots.

Les activités communautaires décrites dans votre demande dépassent-elles le nombre d'heures de service communautaire exigé dans votre province pour l'obtention du diplôme? Oui Non S. O.

Indiquez le nom des organismes ou des particuliers dont les lettres de soutien ou de confirmation sont annexées à la présente demande.

Nom du particulier	Organisme
1.	
2.	
3.	

Indiquez le nom et le titre du représentant de votre école ou cégep dont la lettre de recommandation est annexée à la présente demande.

Nom	Titre	École

Activités parascolaires

Énumérez les activités parascolaires auxquelles vous avez participé, s'il y a lieu, et précisez la nature de votre participation à chacune.

Activité	Rôle	Année(s)
1.		
2.		
3.		

Expérience de travail

Énumérez vos emplois d'été ou à temps partiel, le cas échéant, en indiquant le nom de l'employeur, le type de travail et la durée de l'emploi. Indiquez « É » pour les emplois d'été et « A » pour les emplois en cours d'année scolaire.

Employeur	Type de travail	Année(s)
1.		
2.		
3.		

Modalités

- 1 Le programme de bourse d'études TD Canada Trust (le « programme ») est une initiative appuyée par TD Canada Trust qui vise à promouvoir l'éducation au Canada.
 - 2 Une bourse d'études TD Canada Trust (« bourse d'études ») peut être utilisée pour payer les études dans n'importe quel établissement collégial ou universitaire canadien approuvé*. Les frais de scolarité payés au moyen d'une bourse d'études ne peuvent pas dépasser 10 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de quatre ans. Un boursier dont les frais de scolarité sont inférieurs à 10 000 \$ ne peut recevoir la différence sous forme d'un montant en espèces ou d'un crédit applicable à d'autres dépenses. Chaque boursier est responsable de son inscription et de son admission à l'établissement collégial ou universitaire canadien approuvé de son choix, conformément aux exigences et aux dates limites fixées par chaque établissement.
 - 3 Le candidat doit en être à sa dernière année d'études au secondaire (à l'extérieur du Québec) ou au cégep (au Québec).
 - 4 L'admissibilité à la bourse est réservée aux citoyens ou résidents permanents du Canada.
 - 5 Chaque candidat retenu comme finaliste doit se présenter à une entrevue dans la ville sélectionnée de sa région, à la date choisie par TD Canada Trust.
 - 6 Une bourse d'études ne peut être combinée ni à une autre forme d'aide financière d'une valeur totale supérieure à 6 000 \$ pour une période de quatre ans ni à une bourse d'études accordée par un autre établissement financier.
 - 7 Le boursier doit fréquenter un établissement collégial ou universitaire canadien approuvé* à temps plein (selon la définition de cet établissement), être inscrit dans un programme d'études menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle et réussir tous ses cours. Le boursier peut changer de discipline, de programme ou d'établissement pendant qu'il touche une bourse d'études. Les notes obtenues à la suite d'un examen de reprise au cours de la même année scolaire (y compris les sessions d'été) ne seront prises en considération qu'en présence de circonstances atténuantes. Un boursier qui échoue à un cours, et qui ne remédie pas à la situation pendant la même année scolaire, devra renoncer à la bourse d'études, sauf si l'échec est attribuable à une maladie grave, à un accident ou au décès d'un membre de la famille immédiate, auquel cas une preuve médicale devra être fournie.
 - 8 Un boursier peut reporter son inscription à un établissement collégial ou universitaire pendant un maximum de un an ou interrompre ses études pendant une période maximale de un an, à une seule occasion et au terme d'une année scolaire réussie. Le rétablissement de la bourse sera conditionnel à son acceptation dans un établissement collégial ou universitaire canadien approuvé.
 - 9 L'offre d'emploi d'été faite au boursier, pendant qu'il touche une bourse d'études, peut, à la discrétion de TD Canada Trust, a) obliger l'étudiant à travailler à l'extérieur de l'endroit où il habite ou étudie et b) concerner un emploi qui n'est pas directement au sein de TD Canada Trust. Le boursier qui choisit de refuser l'emploi d'été, pour quelque raison que ce soit, n'aura pas droit à un montant équivalant au salaire qu'il aurait reçu. En cas d'inconduite grave au travail, le boursier en cause sera congédié à juste titre et devra renoncer à la part restante du salaire et de la bourse d'études.
 - 10 La bourse d'études d'un boursier sera résiliée si ce dernier manifeste un comportement que TD Canada Trust juge, à sa seule discrétion, indigne d'un boursier.
 - 11 TD Canada Trust dispose du pouvoir final de décision en ce qui a trait à l'attribution des bourses d'études et au programme ainsi qu'à la gestion et aux modalités de ce dernier.
 - 12 Les employés de TD Canada Trust et leurs enfants ne sont pas admissibles à une bourse d'études.
- * Approuvé désigne tout établissement collégial ou universitaire du Canada qui a été approuvé par TD Canada Trust.

Attestation et autorisation

Je comprends que les renseignements fournis dans le présent formulaire et les documents qui l'accompagnent serviront à évaluer mon admissibilité au programme de bourses d'études. J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire de demande et les documents qui y sont joints sont exacts et complets. J'ai lu toutes les modalités décrites ci-dessus. En présentant une demande, j'accepte d'être lié(e) par ces modalités.

Signature

Date

Veillez prendre quelques minutes pour répondre aux questions ci-dessous. Vos réponses nous aideront à améliorer le programme.

1. De quelle façon avez-vous entendu parler des Bourses d'études TD Canada Trust pour le leadership communautaire?

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Revue | <input type="checkbox"/> École ou enseignant |
| <input type="checkbox"/> Succursale de TD Canada Trust | <input type="checkbox"/> Facebook | <input type="checkbox"/> Courriel |
| <input type="checkbox"/> Famille ou ami | <input type="checkbox"/> Publicité en ligne | <input type="checkbox"/> Congrès canadien de leadership étudiant |

2. Où avez-vous obtenu le formulaire de demande de Bourses d'études TD Canada Trust pour le leadership communautaire?

- | | | | |
|-----------------------------------|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Succursale de TD Canada Trust | <input type="checkbox"/> École ou enseignant | <input type="checkbox"/> Famille ou ami |
|-----------------------------------|--|--|---|